

# CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 28 JUIN 2016

Président : M. Eric Striberni

Secrétaire : Mme Marlyse Berlie

### 1. Appel

Conseillers/ères convoqués :	32
présents :	24
excusés :	3
absents non excusés :	5

Le Président ouvre la séance à 19h35 et donne lecture de l'ordre du jour de la présente assemblée, lequel est le suivant :

1. Appel
2. PV de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2016
3. Préavis municipal n° 04/2016  
Comptes 2015
4. Préavis municipal n° 05/2016  
Gestion 2015
5. Préavis municipal n° 06/2016  
Arrêté d'imposition 2017
6. Communications de la Municipalité
7. Communications du Bureau
8. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

### 2. PV de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2016

Le PV est mis en discussion. Mme Marinella Page signale une coquille à la page 2, sous point 4), soit : «**Disposition** d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN)», alors qu'il s'agit du «**dispositif** d'investissement ...». D'autre part, toujours à la page 2, point 4), à l'avant-dernier paragraphe, sous point 2), il fallait comprendre : «... que nous n'allons pas payer **automatiquement** chaque année un point d'impôt, mais seulement sur des projets en cours».

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée. Le PV du 1<sup>er</sup> mars 2016 est accepté à l'unanimité.

### 3. Préavis municipal n° 04/2016 Comptes 2015

Se conformant à l'article 93b de la loi sur les communes, la Municipalité soumet à l'approbation du conseil communal les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2015. Chacun a reçu les comptes 2015 et 2014 présentés en parallèle avec le budget 2015, ainsi que le tableau des investissements et l'échéancier des emprunts au 31 décembre 2015.

Les comptes de fonctionnement 2015 se bouclent de la manière suivante :

revenus	CHF	4'910'844.73
charges	CHF	- 4'842'015.62
excédent de revenus	CHF	68'829.11

M. Olivier Humbert, membre de la commission de gestion, lit le rapport qui, en conclusion, propose d'accepter les comptes 2015 et d'en donner décharge à la commission de gestion, à la boursière communale, ainsi qu'à la Municipalité.

Le Président met le rapport en discussion. Mmes Marinella Page et Anne Guisolan demandent des précisions concernant la Maison Forte, les amortissements, les fonds de réserve, les patrimoines financier et administratif, l'endettement total de la commune, les ordures ménagères et déchets, ainsi que la location de la salle de gym pour les écoles (grande salle). Mme Liliane Trombert, boursière, Mme Sylvie Humbert et Sigmund Friberg, municipaux, ainsi que le syndic, M. Philippe Parmelin, répondent à satisfaction des conseillères. Pour la bonne compréhension des comptes, M. Sigmund Friberg commente les résultats 2011-2016 au moyen d'un Power Point. Pour terminer, Mme Marinella Page relève une erreur dans le rapport de la commission de gestion : d'après elle, l'endettement total n'est pas de CHF 12'166'069.31, mais de CHF 9'800'000.-. La boursière confirme ce dernier chiffre : la commission de gestion a fait une confusion dans l'addition des montants.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion, relit les conclusions du préavis et passe au vote à main levée. L'objet est accepté à l'unanimité.

#### **4. Préavis municipal n° 05/2016** **Gestion 2015**

Se conformant à l'article 93c de la loi sur les communes, la Municipalité soumet à l'approbation du conseil communal son rapport sur la gestion de la commune durant l'année 2015 dont les décisions les plus marquantes sont résumées ci-après.

Le conseil approuve :

- la gestion 2014
- la modification des statuts de l'ASPAIRE
- le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droits sur la voie publique
- les comptes 2014
- le budget 2016
- la demande de crédit extrabudgétaire pour le déplacement d'un collecteur EU
- le principe de fusion de l'ASPAIRE et l'ARAERE.

Lors de la séance du 8 décembre 2015, le conseil refuse :

- d'autoriser la vente de la parcelle communale n° 273.

Mme Christiane Parmelin, présidente de la commission de gestion, lit le rapport qui, en conclusion, propose d'accepter le rapport de gestion de la municipalité, de lui en donner décharge, ainsi qu'à la commission de gestion.

Le président met le rapport en discussion. La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion, relit les conclusions du préavis et passe au vote à main levée. L'objet est accepté à l'unanimité.

#### **5. Préavis municipal n° 06/2016** **Arrêté d'imposition 2017**

Conformément aux dispositions de la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil le projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2017.

La Municipalité se base sur le résultat des comptes 2015 qui se soldent par un excédent de CHF 68'829.11. Elle a également pris en compte les augmentations connues concernant les charges liées aux domaines scolaire, parascolaire et social.

En conséquence, la Municipalité souhaite maintenir le taux d'impôt de 71% pour l'année prochaine et précise que les autres postes de l'arrêté d'imposition restent inchangés.

Mme Marinella Page, présidente de la commission des finances, commente le rapport qui, en conclusion, propose d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée. L'arrêté d'imposition 2017 est accepté à l'unanimité.

## **6. Communications de la Municipalité**

M. Francis Mondoux, représentant de la commune au SIDERE, informe le Conseil que les travaux du réservoir avancent selon le planning. Les délais sont respectés, si bien que tout devrait être terminé à la fin de l'année.

Mme Sylvie Humbert, municipale démissionnaire, adresse à l'assemblée un discours plein d'émotion qui retrace son parcours au sein de la commune de Bursins et sa collègue, Mme Marie-Claire Conod Martinez, également municipale démissionnaire, nous rappelle le chemin parcouru tout au long des 8 ans passés à la municipalité. Toutes deux remercient chaleureusement leurs collègues municipaux, la boursière, la greffière Agnès, l'employé communal Olivier George, le Président, ainsi que les conseillers pour la bonne ambiance qui a toujours prévalu dans ce Conseil communal.

Le Syndic, M. Philippe Parmelin, au nom de la Municipalité, du Conseil communal et de la population de Bursins, adresse toute sa reconnaissance à Mme Sylvie Humbert pour son engagement dans la vie politique de notre village et lui souhaite de pouvoir maintenant prendre du temps pour penser à elle et de pouvoir réaliser des projets qui lui tiennent à cœur. Ses remerciements vont également à Mme Marie-Claire Conod Martinez pour ces 8 ans d'engagement à la Municipalité et forme ses vœux les meilleurs pour les années à venir. Un magnifique bouquet de fleurs est offert à chacune. Il remercie également ses collègues municipaux, les conseillers, ainsi que le Président, Eric Striberni, à qui il remet un carton de bouteilles pour lui donner du courage pour les années à venir.

## **7. Communications du Bureau**

Le prochain conseil est fixé au mardi 11 octobre 2016, date qui n'était pas mentionnée dans la liste remise lors du conseil de décembre 2015.

Le Président adresse ses remerciements aux deux municipales sortantes et souhaite la bienvenue aux deux nouvelles, Mmes Laurence Pinel et Marinella Page. Ses remerciements vont également aux conseillers qui ont terminé cette législature et n'ont pas renouvelé leur mandat : Mmes Susanne Haenni et Monique Ursenbacher, MM. Jacques Berlie, Jean-Jacques Hauswirth, Pierre-Alain Humbert et Albert Ursenbacher. Il remercie également la secrétaire du conseil, Marlyse Berlie, démissionnaire, avec qui il a eu beaucoup de plaisir à travailler et lui remet un superbe bouquet de fleurs.

## **8. Divers et propositions individuelles**

M. Christian Parmelin :

1. Relève que le panneau d'informations qui se trouve à côté de l'arrêt de bus est obsolète, il faudrait le compléter. Réponse du Syndic : la Municipalité prend note.

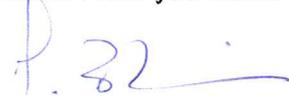
2. Qu'en est-il du plan de zone ? Réponse du Syndic : la commune n'a normalement pas besoin de dézoner, tout ce qui est encore à bâtir peut être bâti.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h30.

Le Président : Eric Striberni




la secrétaire : Marlyse Berlie



Bursins, le 28 juin 2016.